

Mise à jour : Avril 2022

Le plan d'activités d'Aide juridique Ontario (AJO) offre un aperçu de son orientation future dans le contexte de son mandat, de son plan stratégique et des directives du procureur général et de la Province. Ce plan décrit également les priorités d'AJO pour les intervenants et le personnel.

Le processus de production du plan d'activités comprend :

- un examen des plans d'activités antérieurs;
- une discussion sur l'analyse de l'environnement avec le conseil d'administration et la haute direction;
- un examen du plan stratégique quinquennal d'AJO et de la lettre de mandat de 2021 du procureur général;
- un examen des activités en cours et prévues;
- la collecte des plans triennaux des Services généraux (finances, ressources humaines, technologies de l'information, installations, etc.);
- une évaluation et un examen des risques.

Les développements clés de 2021 qui ont influé sur l'élaboration et le contenu du plan d'activités comprennent :

- L'entrée en vigueur de la [Loi de 2020 sur les services d'aide juridique](#) (LSAJ 2020), qui a mené à celle du premier ensemble de règles. Au cours des deux derniers trimestres de 2021-2022, les politiques ont été mises au point et la mise en œuvre de la LSAJ 2020 a été réalisée en grande partie.
- AJO et l'ensemble du système de justice ont entamé le processus de rétablissement après les confinements liés à la COVID. Il comprend un examen des diverses mesures de contrôle des infections et des enjeux dans les lieux de travail, ainsi que des processus mis à jour découlant du télétravail.
- La lettre de mandat de l'organisme, reçue le 20 septembre 2021, décrit les directives du gouvernement à l'intention d'AJO. Dans cette lettre, le ministre a précisé comment AJO

doit veiller à ce que ses services de base soient fournis efficacement aux Ontariennes et aux Ontariens admissibles, et qu'AJO doit collaborer avec les partenaires du secteur de la justice pour rétablir les services judiciaires et traiter les arriérés découlant de la COVID.

- Les progrès qu'AJO a accomplis vers un éventail complet de services axés sur le numérique tant pour les clients que pour les partenaires de la profession juridique. À cet égard, le plan d'activités comprend des initiatives prioritaires conformes au mandat de modernisation d'AJO et à [*Faire progresser l'Ontario : le Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 pour un gouvernement centré sur la personne.*](#)